

LES PROPOSITIONS DES ÉLECTROINDUSTRIES

Les industries électriques, électroniques et de communication sont **au cœur des six défis majeurs que la France doit impérativement relever dans les années à venir** : transition énergétique, production en France, allongement de l'espérance de vie, urbanisation croissante, santé de nos concitoyens et bien vivre chez soi.

Nos industries appellent ainsi les hommes et femmes politiques français à leur donner **les moyens de délivrer leur plein potentiel au bénéfice de l'emploi et de la croissance pour notre pays.**

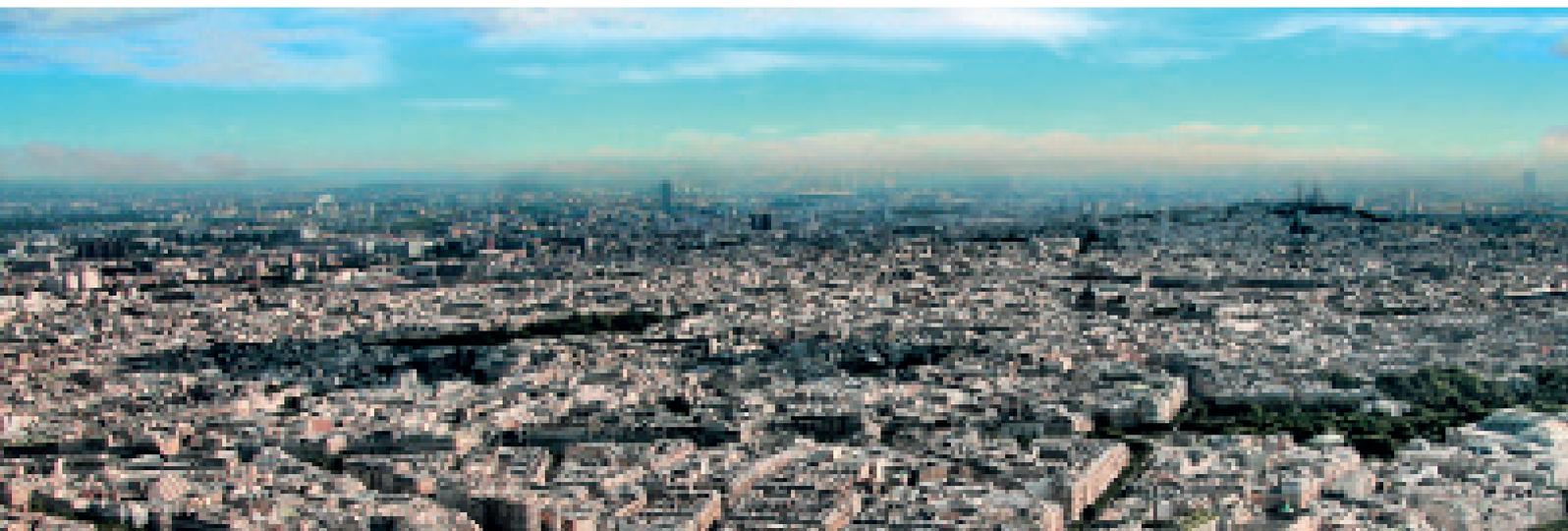
Dans ce cadre, notre profession est **force de propositions.**

Nos priorités d'actions collectives sont les suivantes :

- 1 » SOUTENIR L'INNOVATION SOUS TOUTES SES FORMES**
- 2 » FORMER POUR PRÉPARER L'AVENIR**
- 3 » RENFORCER LA SURVEILLANCE DU MARCHÉ ET LE RÔLE DE LA NORMALISATION**
- 4 » ALLIER ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET CRÉATION DE VALEUR**
- 5 » DÉVELOPPER UNE STRATÉGIE INDUSTRIELLE AMBITIEUSE À L'ÉCHELLE EUROPÉENNE**
- 6 » AMÉLIORER L'ATTRACTIVITÉ DE NOS TERRITOIRES**
- 7 » TRANSFORMER LES CONTRAINTES DU COMMERCE INTERNATIONAL EN LEVIERS DE COMPÉTITIVITÉ**
- 8 » MIEUX RÉGLEMENTER EN FRANCE COMME EN EUROPE**
- 9 » REPENSER NOTRE MODÈLE SOCIAL**

La croissance : nos industries sont au centre des grandes évolutions technologiques et représentent ainsi le vecteur des **nouveaux relais de croissance en réponse aux besoins sociétaux.**

L'emploi : nos industries viennent **irriguer les principales sources de création d'emplois** tel que le numérique, le bâtiment, les start-up et autres entreprises innovantes.





55 propositions pour répondre aux enjeux économiques, environnementaux et sociaux de notre pays

1. SOUTENIR L'INNOVATION SOUS TOUTES SES FORMES

a) Régénérer l'industrie française grâce à l'Industrie du Futur

1. Bien intégrer l'Industrie du Futur dans son environnement (infrastructures énergétiques et numériques, données personnelles...).
2. Prendre en considération la dimension environnementale et sociétale.
3. Accompagner la numérisation des entreprises.
4. Soutenir les développements des solutions technologiques du futur à travers des programmes de recherche et développement.
5. Soutenir les travaux de normalisation au niveau européen et international.

b) Déployer massivement sur nos territoires les solutions d'efficacité énergétique actives

6. Veiller à ce que les mesures d'application soient à la hauteur des objectifs.
7. Mettre en place un Forum afin de favoriser les synergies et accélérer la valorisation des solutions technologiques matures, dans le respect des données personnelles.
8. Créer un observatoire de l'efficacité énergétique à l'échelle nationale.
9. Faire du prix carbone un stimulus économique tout en assurant une cohérence mondiale.
10. Adapter le cadre réglementaire et fiscal pour favoriser le déploiement de solutions d'efficacité énergétique actives.

c) Poursuivre fortement et accélérer le développement des infrastructures numériques

11. S'assurer de la pérennité et du renforcement des financements prévus pour le THD en garantissant un cadre réglementaire stable et veiller à ce que l'ensemble de la population puisse disposer de forts niveaux de qualité de service (débits, temps de latence, disponibilité...) et de performance.
12. Adapter la politique de gestion des ressources spectrales à l'évolution des usages mobiles et sans fil.
13. Développer l'attractivité de la France pour les Data Centers.

d) Faire du bâtiment un acteur clés des enjeux environnementaux et sociaux

14. Faire entrer le bâtiment dans le 21ème siècle (nouvelles technologies de l'énergie et du numérique).
15. Promouvoir le développement des industries de la Silver économie.
16. Contribuer à l'élaboration d'un encadrement juridique adapté pour la maquette numérique dans le bâtiment.

17. Sensibiliser les citoyens aux enjeux de développement durable dans les bâtiments.

e) Concilier innovation et protection des données

18. Veiller au strict respect non seulement du secret industriel et commercial mais également des droits de propriété intellectuelle dans le cadre de l'open data des données industrielles.
19. Responsabiliser par l'éducation au numérique les utilisateurs.
20. Favoriser les concepts « security by design » et « privacy by design ».
21. Renforcer la confiance des utilisateurs en mettant à leur disposition des outils permettant de protéger leur identité numérique.

f) Développer de nouveaux outils de financement de l'innovation

22. Apporter une stabilité fiscale sur 10 ans.
23. Renforcer le suramortissement dans la durée et, le cas échéant, élargir son champ d'application aux investissements immatériels.
24. Transformer le CICE en baisse de charges définitive permettant une mise en œuvre simplifiée ainsi qu'une meilleure efficacité au bénéfice de la compétitivité des entreprises françaises.
25. Sanctuariser le CIR tout en permettant une meilleure prise en compte des dépenses de propriété intellectuelle et de protection du droit d'auteur et en le maintenant séparé du CICE dont les objectifs sont différents.
26. Assurer la stabilité des dispositifs CIR et JEI (Jeunes entreprises innovantes), qui ont fait leur preuve, et réduire à 20% l'impôt sur les sociétés pour les start-ups technologiques.

2. FORMER POUR PREPARER L'AVENIR

27. Renforcer et soutenir le déploiement des initiatives professionnelles visant à rapprocher le monde de l'entreprise et celui de l'enseignement.

28. Renforcer le partenariat entre les pouvoirs publics et les professionnels pour permettre à l'enseignement de mieux prendre en compte les besoins des industries électroniques, électriques et du numérique.

3. RENFORCER LA SURVEILLANCE DU MARCHÉ ET LA PLACE DE LA NORMALISATION

29. Favoriser l'émergence d'un nouveau modèle en matière de surveillance du marché dont l'objet serait de permettre aux entreprises d'agir opérationnellement, en lien étroit avec les administrations compétentes.

30. Mettre en place le plus rapidement possible un modèle financier de la normalisation

électrotechnologique française durablement équilibré.

- 31. Défendre et promouvoir l'outil français de normalisation.*

4. ALLIER ECONOMIE CIRCULAIRE ET CREATION DE VALEUR

- 32. Renforcer l'information et la compréhension du consommateur sur les enjeux de la consommation responsable par l'éducation et la pédagogie.*
- 33. Améliorer l'information sur les coordonnées des réparateurs.*
- 34. Développer la notion de coût global d'utilisation des produits sur l'ensemble du cycle de vie des produits.*
- 35. Etablir des critères de qualité minimum pour les matières premières secondaires.*
- 36. S'assurer que les travaux français en matière d'économie circulaire préservent le marché contre la concurrence déloyale et soient assortis de mesures de surveillance du marché.*

5. DEVELOPPER UNE STRATEGIE INDUSTRIELLE AMBITIEUSE A L'ECHELLE EUROPEENNE

- 37. Se concentrer sur l'achèvement du marché intérieur de l'énergie et promouvoir une politique environnementale qui favorise les investissements dans l'efficacité énergétique active (déploiement des réseaux intelligents...).*
- 38. Promouvoir des échanges libres et équitables au sein de l'UE et avec nos partenaires extra-européens ainsi que s'inscrire dans une coopération franco-allemande étroite.*
- 39. Développer en commun les standards favorisant l'interopérabilité des produits, solutions et systèmes, tout en renforçant la sécurité des données.*
- 40. Encourager une approche de la R&D en lien direct avec les marchés.*

6. AMELIORER L'ATTRACTIVITE DE NOS TERRITOIRES

- 41. Assurer la pérennité et l'amélioration des mesures fiscales incitatives.*
- 42. Renforcer l'engagement des régions dans la transition énergétique et numérique.*
- 43. Faciliter l'accès sur l'ensemble de nos territoires et à l'échelon local pertinent aux nouvelles solutions techniques.*
- 44. Favoriser la mise en œuvre d'expérimentations locales multi-technologiques.*

7. TRANSFORMER LES CONTRAINTES DU COMMERCE INTERNATIONAL EN LEVIERS DE COMPETITIVITE

- 45. Obtenir l'ouverture effective et comparable des marchés publics étrangers. Concernant particulièrement la question des normes, il est primordial que les appels d'offre s'appuient sur des normes universellement reconnues et fondées sur un consensus large.*
- 46. Simplifier les formalités du commerce extérieur et poursuivre le processus de dématérialisation tout en étendant l'auto-liquidation de la TVA à l'importation et accélérer la mise en place du Guichet Unique National (GUN).*
- 47. Renforcer les effectifs du service des biens à double usage (SBDU).*
- 48. Maintenir et renforcer les outils nationaux et européens permettant de garantir un certain niveau de réciprocité avec les pays tiers.*

8. MIEUX REGLEMENTER EN FRANCE COMME EN EUROPE

- 49. Eviter qu'un Ministre ne donne son nom à une loi et freiner le flux des réglementations en mettant en place de façon rapide le principe «un texte entré - un texte sorti», puis de «un texte entré - deux textes sortis» comme en Angleterre.*
- 50. Privilégier la réglementation européenne avant d'envisager en encadrement national et mettre enfin un terme à toute surtransposition des directives européennes.*
- 51. Promouvoir le principe de « Better Regulation » renforçant la sécurité juridique pour les entreprises.*

9. REPENSER NOTRE MODELE SOCIAL

- 52. Préparer les compétences nécessaires à l'essor de l'industrie.*
- 53. Moderniser le marché du travail.*
- 54. Réformer le financement de la protection sociale.*
- 55. Rénover le dialogue social.*



Syndicats membres



Membres associés



FIEEC
Fédération des Industries Electriques,
Electroniques et de Communication

www.fieec.fr
 @FIEEC
 FIEEC